

Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
N°148-2021

Avis public est donné de l'entrée en vigueur

DU RÈGLEMENT N°148-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°05-97

VISANT À :

AJOUTER DES USAGES À LA CLASSE EXTENSIFS (Rb)
MODIFIER LA DÉFINITION D'UNE HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE

Le règlement N°148-2021 a été adopté le 13 septembre 2021. Le certificat de conformité a été émis par la MRC de Lotbinière le 13 octobre 2021 et il est entré en vigueur à cette date.

Donné à Saint-Sylvestre, 20 octobre 2021

Marie-Lyne Rousseau

Marie-Lyne Rousseau
Dir. Gén. et Sec.-très.